

PÉRIMÉS OU CONTREFAITS**Les produits dangereux inondent le marché**

Les opérations de contrôle des commerces qui ont été renforcées à la veille du Ramadhan et de la saison estivale ne peuvent complètement protéger le citoyen des produits à risque, selon l'Union générale des commerçants et artisans algériens. Selon l'UGCAA, 80 % des produits contrefaits et périmés sont écoulés au niveau du secteur informel, qui n'est pas soumis au passage des contrôleurs des directions du commerce.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Le risque de consommer des produits périmés et contrefaits plane toujours sur les citoyens, surtout en cette saison de hautes températures.

Si les directions du commerce sur le territoire national prennent chaque année les devants en renforçant les brigades de contrôle et en formant de nouveaux agents, le risque n'est pas pour autant circonscrit. Et pour cause, selon l'UGCAA le risque, de loin le plus important, vient de l'informel qui gangrène les acti-

vités commerciales et met la santé des consommateurs en danger.

Selon Tahar Boulouar, porte-parole de l'Union, 80% des produits contrefaits et périmés ou faits à base de produits périmés sont écoulés par l'informel.

Ce dernier continue d'écouler ces produits sans contrôle du fait que les directions du commerce ne sont pas habilitées à effectuer cette mission, qui, selon notre interlocuteur, incombe aux collectivités locales.

«Il est à noter que certains commerçants en



L'informel gangrène les activités commerciales.

prévision du passage des contrôleurs s'empressent d'écouler les produits à la qualité douteuse en les revendant dans les circuits de l'informel», explique notre interlocuteur.

Ce dernier s'interrogera aussi sur l'utilité du renforcement des contrôles

des commerçants. Il situera le nombre d'infractions à 10 000 pour l'année 2012 sur 1 million 600 000 commerçants disposant d'un registre du commerce, ce qui représente moins de 1%.

Le porte-parole de l'UGCAA rappellera aussi que la vente de produits

alimentaires dans l'informel doit être plutôt jugulée par les services des collectivités locales et notamment par les bureaux d'hygiène communale. Ces derniers, selon M. Boulouar, ne jouent pas leur rôle de contrôle et de préservation de la santé des

citoyens.

Pour ce qui est de la capitale, M. Bouras Moumen, directeur du commerce, a déclaré à la veille du mois de Ramadhan que les méthodes de travail de ses services seront adaptées au mois de Ramadhan et à la saison estivale.

S'agissant de la saison estivale, le directeur du commerce a aussi annoncé l'intensification des contrôles au niveau de la restauration mais aussi des producteurs tels que les glaciers.

«On entreprend aussi de sensibiliser le citoyen pour consommer raisonnablement», a assuré le responsable.

Ainsi, 200 brigades de contrôle seront sur le terrain pour les prochains mois, ce nombre étant appelé à évoluer, selon le directeur du commerce.

F.-Z. B.

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE**Pas de gendarmes véreux, selon le colonel Benamane**

Le directeur de la sécurité publique et de l'emploi au commandement de la Gendarmerie nationale, le colonel Mohamed-Tahar Benamane, a estimé que «la contrebande ne bénéficie d'aucune complicité au sein de ce corps de sécurité et que l'implication des gendarmes dans ce genre de trafic n'a jamais été officiellement constatée.»

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - La contrebande des carburants s'étant structurée en une véritable industrie à nos frontières, elle constitue désormais un problème sécuritaire pour reprendre les propos du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, M. Daho Ould Kablia. Elle s'est installée dans les mœurs locales des wilayas frontalières au point où la vox populi ne jure que par des barons bien soutenus par l'administration et des différents services de sécurité intervenant dans la lutte contre ce crime organisé.

Or, les saisies opérées ne représentent qu'une infime partie de ce qui traverse les frontières devenues plutôt des passoires, sous l'ampleur du trafic et de l'argent qu'il génère.

Le colonel Benamane s'en défend : «Qu'on nous donne des noms ! Nous aurons à enquêter et s'il y a

des renégats parmi nous, nous sévrons ! Ce seront des cas isolés qui n'engageront pas l'Institution». Et d'ajouter : «Quant aux saisies, nous ne savons pas combien de litres traversent les frontières pour pouvoir dire que les quantités saisies sont infimes ou importantes. Nous n'avons pas de référence».

Le colonel Benamane qui a animé une conférence de presse, hier, pour communiquer le bilan des activités des unités de la Gendarmerie nationale durant le premier semestre 2013, a indiqué que les saisies de carburants ont atteint près de 815 000 litres dont 83% de gasoil. La «référence» est donnée la veille par M. Ould Kablia qui a quantifié la contrebande des carburants dans une déclaration à l'APS : «25% de la production nationale de carburant sont gaspillés et exportés illégalement aux



Au premier semestre 2013, les saisies de carburant ont atteint près de 815 000 litres.

frontières». La production nationale de carburant avoisine les 20 millions de tonnes annuellement ; le quart de cette production qui passe par les frontières équivaut ainsi à plus de cinq fois les quantités saisies.

Il convient enfin de signaler que la criminalité organisée a progressé de 10,18% comparativement à la même période de l'année 2012. Les gendarmes avaient en effet, traité près de 7 000 affaires dont le

tiers est constitué d'affaires de contrebande. 7 273 personnes ont été arrêtées dans le cadre de ces affaires. L'autre crime organisé qui ne cesse d'évoluer, est celui du trafic de drogues.

Les gendarmes ont réussi ce semestre, plus de saisies aux frontières qu'à l'intérieur du pays et ont pu récupérer 45 tonnes de kif traité et 136 000 comprimés de psychotropes.

L. H.

**ORAN : VERDICT
DU PROCÈS EN APPEL
DANS L'AFFAIRE
STH-SONATRACH
Un acquittement
et quatre condamnations
à 3 ans de prison ferme**

Les cinq ex-hauts cadres de la filiale STH du groupe Sonatrach accusés de «passation de marchés publics contraire à la réglementation et dilapidation de deniers publics avaient comparu la semaine passée suite à la cassation de leur jugement qui avait prononcé à leur encontre des peines de prison ferme allant de 4 à 6 ans. Le verdict a été rendu hier.

Soulagement des familles des accusés et déception de la défense ont entouré l'annonce du verdict. L'ex-cadre du département juridique a bénéficié d'un acquittement, alors que les quatre autres accusés ont écopé pour leur part de trois ans de prison ferme.

L'appel couvrant la durée de la détention, les cinq ex-cadres étaient libres dès hier. Une grande joie s'est emparée de la salle d'audience où de nombreux membres de la famille de ces ex-cadres étaient venus soutenir leurs proches en espérant repartir en leur compagnie, ce qui fut fait.

Du côté de la défense, la déception était à son comble, M^e Khemisti, dira que la défense espérait l'acquiescement de tous les accusés et se désolé que les magistrats n'aient pas fait preuve, dit-il de courage et ont prononcé une condamnation collective aux quatre accusés alors que les charges différaient d'un accusé à l'autre. «La justice n'a fait que confirmer dans son principe, le jugement de la Cour suprême et a diminué les peines», ajouta-t-il.

Amel Bentolba